

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

L'an deux mille vingt, le douze avril 2021 à 19h30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 avril 2021.

Présents Mr GUILLERMIC André, Mr GOBIN Gilles, Mmes DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louissette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, PASQUIER Alice, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, MARILLEAUD Freddy, LANDRY Jean-Michel, TOURRAINE France, VERGER Jean-Yves.

Absents excusés : Mr PUAUD Christian

Mr Pascal FUZEAU a été désigné secrétaire de séance

N° 016-12-04-2021 : Vote des taux des taxes communales pour 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.

A l'issue de l'année 2020, 80% des contribuables ont déjà bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale.

En 2021, les 20% restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30% puis 65% en 2022 et enfin 100 % en 2023.

En 2021 et 2022, les cotisations de taxe d'habitation acquittées par les contribuables les plus aisés seront perçus au profit du budget de l'Etat. Depuis l'année dernière, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation.

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune. Il est prévu que les communes perçoivent en 2021, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à + 0,2 % pour 2021.

VU : La Loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité et les textes subséquents ;

VU : La Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, et notamment son article 16,

VU : La Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, et notamment ses articles 8 et 29,

VU : Le Code général des impôts et notamment son article 1639 A,

Etant donné le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, la commune doit délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal de 2020 (17,79%) et du taux départemental de 2020 (18,88%) soit un taux total de 36,67%

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

Monsieur le Maire présente aux élus municipaux des simulations de l'augmentation de la recette fiscale de la collectivité à hauteur de 1% ou 1,5% ou 2%

Après avoir présenté ces simulations il propose au conseil municipal de choisir entre le maintien des taux de 2020, ou l'une des trois simulations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder pour l'année 2021 à une augmentation de 1% de la recette fiscale ce qui donne un coefficient de variation proportionnelle de 1,010087 % applicable aux deux taxes communales soit :
Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.) : 37,04%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.) : 63,18%
 - Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires
-

N° 017-12-04-2021 : Renouvellement de l'octroi d'heures d'éducation musicale en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il vient de recevoir de l'école de musique du Pays du Bocage Bressuirais une proposition de renouvellement d'attribution d'heures d'éducation musicale en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Il signale que le coût d'intervention est à la charge de la collectivité et est fixé pour l'année 2021-2022 est toujours à 55 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir l'attribution d'heures d'éducation musicale à 20H pour l'école privée Saint Rémi et à 60H pour le groupe scolaire Ernest Pérochon pour l'année scolaire 2021-2022.
- le coût de revient sera donc de 4 400 €.
- la dépense sera imputée à l'article 6554 du budget

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et tous documents nécessaires

N° 018-12-04-2021 : Adhésion au plan bibliothèque dans les écoles proposées par l'inspection académique

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il a été contacté par les services de l'inspection académique pour participer au plan bibliothèque au sein de nos deux écoles : maternelle et primaire publiques.

Depuis plusieurs années, l'éducation nationale en lien avec le ministère de la culture souhaite promouvoir le livre et la lecture tout au long de la scolarité. Les objectifs étant de mettre le livre au cœur des apprentissages et de créer au sein de l'école un environnement favorable au goût de l'enfant pour le livre et la lecture.

Pour cela, l'inspection académique demande aux collectivités d'aménager un endroit spécifique avec des étagères destinées à l'approvisionnement en livres (coin bibliothèque) qui doit être accessible.

Il s'agit donc de l'engagement minimal de la collectivité qui doit signer une convention pour matérialiser cet engagement.

Cet engagement prévoit aussi l'association de la commune à l'élaboration du projet par l'équipe enseignante qui doit ensuite être présenté au conseil d'école. De même partout où cela est possible, le projet est conçu en lien avec le réseau des bibliothèques municipales et intercommunales.

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

En contrepartie de ces engagements, l'inspection académique s'engage à verser une somme de 1 500 € par école pour mettre en place un fonds de livres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à ce plan bibliothèque et de signer la convention à passer avec l'inspection académique pour matérialiser cet engagement.

N° 019-12-04-2021 : Compte administratif 2020 – budget principal

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2020.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Monsieur Gilles GOBIN, 1^{er} adjoint qui présente au vote la comptabilité 2020 de ce budget principal : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2020						
Résultats reportés	503 345,53 €			342 572,90 €	503 345,53 €	342 572,90 €
Opérations de l'exercice	780 919,41 €	1 092 718,11 €	1 347 917,66 €	1 945 194,70 €	2 128 837,07 €	3 037 912,81 €
TOTAUX	1 284 264,94 €	1 092 718,11 €	1 347 917,66 €	2 287 767,60 €	2 632 182,60 €	3 380 485,71 €
Résultats de clôture	191 546,83 €			939 849,94 €	191 546,83 €	939 849,94 €
Restes à réaliser	279 590,17 €	135 197,00 €			279 590,17 €	135 197,00 €
TOTAUX	471 137,00 €	135 197,00 €		939 849,94 €	471 137,00 €	1 075 046,94 €
RESULTATS DEFINITIFS	335 940,00 €			939 849,94 €		603 909,94 €

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2020 du budget principal

N° 020-12-04-2021 : Compte administratif 2020 – budget lotissement Les Charmes 1

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget lotissement Les Charmes 1 de l'exercice 2020, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2020.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Monsieur Gilles GOBIN, 1^{er} adjoint qui présente au vote la comptabilité 2020 de ce budget lotissement les charmes 1 : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT LES CHARMES 1						
Résultats reportés	211,92 €			2 040,28 €	211,92 €	2 040,28 €
Opérations de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAUX	211,92 €	0 €	0 €	2 040,28 €	211,92 €	2 040,28 €
Résultats de clôture	211,92 €			2040,28 €	211,92 €	2 040,28 €
Restes à réaliser						
TOTAUX	211,92 €	0 €	0 €	2 040,28 €	211,92 €	2 040,28 €
RESULTATS DEFINITIFS	211,92 €	0 €	0 €	2 040,28 €		1 828,36 €

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2020 du budget lotissement Les Charmes 1

N° 021-12-04-2021 : Compte administratif 2020 – budget lotissement Les Charmes 2

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget lotissement Les Charmes 2 de l'exercice 2020, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2020.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Monsieur Gilles GOBIN, 1^{er} adjoint qui présente au vote la comptabilité 2020 de ce budget lotissement les charmes 2 : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT LES CHARMES 2						
Résultats reportés		15 040,49 €	0 €	0 €	0 €	15 040,49 €
Opérations de l'exercice	25 523,60 €	24 184,05 €	25 523,60 €	25 523,60 €	51 047,20 €	49 707,65 €
TOTAUX	25 523,60 €	39 224,54 €	25 523,60 €	25 523,60 €	51 047,20 €	64 748,14 €
Résultats de clôture		13 700,94 €		0 €		13 700,94 €
Restes à réaliser						
TOTAUX		13 700,94 €		0 €		13 700,94 €
RESULTATS		13 700,94 €		0 €		13 700,94 €

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

DEFINITIFS						
------------	--	--	--	--	--	--

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2020 du budget lotissement Les Charmes 2

N° 022-12-04-2021 : Compte administratif 2020 – budget lotissement Les Genêts

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget lotissement Les Genêts de l'exercice 2020, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2020.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Monsieur Gilles GOBIN, 1^{er} adjoint qui présente au vote la comptabilité 2020 de ce budget lotissement Les Genêts : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT LES GENETS						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	78 738,20 €				78 738,20 €	
TOTAUX	78 738,20 €				78 738,20 €	
Résultats de clôture Restes à réaliser						
TOTAUX	78 738,20 €				78 738,20 €	
RESULTATS DEFINITIFS	78 738,20 €				78 738,20 €	

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2020 du budget lotissement Les Genêts

N° 023-12-04-2021 : Compte administratif 2020 – budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget photovoltaïque de l'exercice 2020, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2020.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Monsieur Gilles GOBIN, 1^{er} adjoint qui présente au vote la comptabilité 2020 de ce budget photovoltaïque : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 budget photovoltaïque						
Résultats reportés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations de l'exercice	31 924,98 €	40 000,00 €	14,15 €	0 €	31 939,13 €	40 000,00 €
TOTAUX	31 924,98 €	40 000,00 €	14,15 €	0 €	31 939,13 €	40 000,00 €
Résultats de clôture Restes à réaliser		8 075,02 €	14,15 €			8 060,87 €
TOTAUX		8 075,02 €	14,15 €			8 060,87 €
RESULTATS DEFINITIFS		8 075,02 €	14,15 €			8 060,87 €

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2020 du budget photovoltaïque

N° 024-12-04-2021 : Compte de gestion 2020 – budget principal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget principal de l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 025-12-04-2021 : Compte de gestion 2020 – budget lotissement Les Charmes 1

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement Les Charmes 1 de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget Lotissement Les Charmes 1 de l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 026-12-04-2021 : Compte de gestion 2020 – budget lotissement Les Charmes 2

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement Les Charmes 2 de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget Lotissement Les Charmes 2 de l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 027-12-04-2021 : Compte de gestion 2020 – budget lotissement Les Genêts

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement Les Genêts de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget Lotissement Les Genêts de l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 028-12-04-2021 : Compte de gestion 2020 – budget photovoltaïque

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget photovoltaïque de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget photovoltaïque de l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 029-12-04-2021 : Affectation du résultat 2020 – budget principal

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2019	Virement de section fonct	Résultat exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-503 345,53 €		311 798,70 €	Dépenses 279 590,17 €	-144 393,17 €	-335 940,00 €
				Recettes 135 197,00 €		
FONCT	709 495,45 €	366 922,55 €	597 277,04 €			939 849,94 €

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	939 849,94 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	335 940,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	603 909,94 €
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

N° 030-12-04-2021 : Affectation du résultat 2020 – budget lotissement Les Charmes 1

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LES CHARMES 1 DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement Les Charmes 1

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget lotissement Les Charmes 1
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2019	Virement de section fonct	Résultat exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-211,92 €		0 €	Dépenses		-211,92 €
				Recettes		
FONCT	2040,28 €					2 040,28 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	2040,28 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	211,92 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 828,36 €
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

N° 031-12-04-2021 : Affectation du résultat 2020 – budget lotissement Les Charmes 2

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LES CHARMES 2 DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement Les Charmes 2

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget lotissement Les Charmes 2
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2019	Virement de section fonct	Résultat exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	15 040,49 €		-1 339,55 €	Dépenses		13 700,94 €
				Recettes		
FONCT	0 €		0 €			0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	0,00 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne	

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

002)	
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

N° 032-12-04-2021 : Affectation du résultat 2020 – budget lotissement Les Genêts

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LES GENETS DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement Les Genêts

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget lotissement Les Genêts

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2019	Virement de section fonct	Résultat exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-78 738,20 €		0 €	Dépenses		-78 738,20 €
				Recettes		
FONCT	0 €		0 €			0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	0,00 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

N° 033-12-04-2021 : Affectation du résultat 2020 – budget photovoltaïque

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget photovoltaïque

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget photovoltaïque

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2019	Virement de section fonct	Résultat exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	0 €		8 075,02 €	Dépenses		8 075,02 €
				Recettes		
FONCT	0 €		-14,15 €			-14,15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	-14,15 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	-14,15 €

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2021

L'article l 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte budgétaire obligatoire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent le vote.

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

Le budget 2021 a été voté le 12 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture. Il a été établi avec la volonté, vu les contraintes budgétaires de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et en accroissant la qualité des services rendus aux habitants et en suppléant à l'éloignement de nombreux services
- Contenir la dette
- Mobiliser les subventions chaque fois que cela est possible

1) Contexte économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le contexte économique sur la commune de COURLAY se maintient correctement. La collectivité a comme toutes les collectivités en 2020 eu une activité restreinte dans de nombreux domaines en raison de la pandémie de COVID 19. Elle n'a pas eu la possibilité de louer ses salles, a été victime d'une baisse des recettes en raison d'une interruption des services périscolaires (garderie, restauration scolaire, T.A.P.) et en parallèle a eu sensiblement les mêmes charges notamment en personnel.

D'un point de vue budgétaire, la commune en 2021 devra faire face à des recettes contraintes. En effet, en 2021, elle voit une diminution substantielle de ses dotations d'Etat due à une baisse d'environ 30 000 € de la dotation de solidarité rurale.

La population en 2021 est en très légère baisse de 7 habitants soit une population totale de 2 478 habitants au 01.01.2021. La collectivité prévoit en 2021 la viabilisation d'un nouveau lotissement «Les Genêts» qui offrira une trentaine de parcelles constructibles, ce qui devrait permettre pour l'avenir un maintien de la population actuelle. Actuellement elle ne dispose plus d'aucune parcelle à proposer puisque toutes les parcelles en lotissement sont soit vendues, soit réservées.

2) Priorités du budget

La priorité du budget 2021 est de contenir au maximum les dépenses de fonctionnement (ce qui est constamment et chaque année la politique de la collectivité) pour dégager un autofinancement suffisant afin d'assumer une partie des dépenses d'investissement.

En investissement, les priorités seront la construction d'une M.A.M., la revitalisation du bourg avec deux études préliminaires, l'une sur l'ancien bâtiment de la poste en vue d'y réinstaller éventuellement certains services de santé et l'autre sur l'acquisition d'un ancien restaurant pour permettre à un jeune de reprendre l'activité. Ces deux projets ont pour objectif une redynamisation du bourg et un meilleur service à la population donc une amélioration de la qualité de vie des habitants.

En 2021, la collectivité a également décidé d'investir dans des projets destinés à favoriser l'activité sportive et permettre notamment aux jeunes de pouvoir se retrouver grâce à des installations mises à disposition. Elle va donc installer un terrain multisports, un module de skate-park pour rafraichir celui existant et une structure de jeux pyramidale pour les enfants. Elle va également intervenir en faveur de la vie associative en aménageant le Pas de Tir à l'Arc qui existe depuis déjà plusieurs années, ce sport étant assez peu répandu dans les collectivités voisines. La collectivité montre ainsi l'importance de la vie associative sur la commune de COURLAY qui est très dynamique. Elle veut rester à leur écoute et leur proposer des infrastructures simples mais pratiques et qui permettent de développer leurs activités dans de bonnes conditions.

Elle poursuit également son engagement dans la promotion des actions positives en matière d'environnement et d'économie énergétique en raccordant à la chaufferie bois du restaurant scolaire de COURLAY, d'autres bâtiments publics : école primaire et salle de réunion de la mairie et en changeant toutes les ouvertures du musée de la Tour Nivelles

Enfin elle porte également ses efforts sur les services scolaires et périscolaires (nouveau restaurant scolaire en 2020 avec préparation sur place des repas et service des enfants). Elle accueille depuis septembre 2020 une classe U.E.E. (unité d'enseignement externalisée) qui permet à 5 jeunes enfants de suivre une scolarité spécifique mais tout en étant le plus souvent possible en contact avec l'ensemble des enfants et des personnels de l'école primaire (inclusion dans certains cours de l'école primaire publique). Pour redynamiser également ses

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

services scolaires, elle va faire une étude pour le réaménagement d'une classe en primaire et souhaite à partir de septembre 2021 ouvrir un C.L.S.H. le mercredi toute la journée.

3) Ressources et charges de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune de COURLAY d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement de la collectivité correspondent aux sommes encaissées au titre des services fournis à la population notamment en matière périscolaire (cantine, garderie, C.L.S.H.), à tous les administrés (location de salles, de matériels), au titre des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat ainsi que le résultat reporté.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2021 à 1 751 900 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents municipaux, l'entretien des bâtiments et de la voirie municipale, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2021 à 1 459 500 €, dont les dépenses de personnel qui sont de 770 800 €. La masse salariale de base est donc pratiquement stable. Contrairement à de nombreuses communes, tous les services périscolaires (production des repas et encadrement des enfants à la garderie et au T.A.P.) sont assurés par du personnel municipal.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement en limitant ainsi le recours à l'emprunt.

Principales dépenses et recettes de fonctionnement :

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Produit des services	194 500,00 €	Charges à caractère général	448 200,00 €
Impôts et taxes	950 100,00 €	Charges de personnel	770 800,00 €
Dotations et participations	602 000,00 €	Autres charges de gestion	179 250,00 €
Autres recettes diverses	5 000,00 €	Charges financières	55 050,00 €
Produits exceptionnels	300,00 €	Charges exceptionnelles	200,00 €
TOTAL RECETTES REELLES 2021	1 751 900,00 €	TOTAL DEPENSES REELLES 2021	1 453 500,00 €
		Opérations d'ordre	6 000,00 €
Résultat reporté	603 909,94 €	Virement à section d'investissement (CAF brute)	896 309,94 €
TOTAL GENERAL RECETTES	2 355 809,94 €	TOTAL GENERAL DEPENSES	2 355 809,94 €

4) Ressources et charges de la section d'investissement

La Fiscalité : La commune a décidé d'augmenter ses taux pour obtenir 1% de recettes fiscales en plus.

Les taux des 2 taxes sont :

F.B. : 37,04% (dont 18,88% proviennent du taux départemental transféré aux communes à partir de cette année 2021)

F.N.B. : 63,18 %

La dotation forfaitaire de l'état : La dotation totale (D.F + D.S.R + D.N.P.) pour 2021 est de 556 400 € contre 584 325 € l'an dernier soit une diminution d'environ 28 000 € qui provient de la baisse de la D.S.R. « cible »

La section d'investissement est liée aux projets de la collectivité pour satisfaire aux besoins des administrés et de ses services :

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

- Travaux de bâtiments : rénovation d'un bâtiment pour y installer une M.A.M. ; Projet d'achat d'un bâtiment existant (il s'agit d'un ancien restaurant propriété d'une personne privée que la commune envisage d'acquérir et pour lequel elle envisage une étude de faisabilité pour y réinstaller un gérant en restauration). Etude pour réhabiliter l'ancienne poste qui est un bâtiment communal en une maison médicale et enfin étude pour la rénovation d'une classe primaire etc...
- Diversification des structures pour offrir des activités sportives nouvelles ou pour améliorer celles existantes
(Aménagement pas de Tir à l'Arc, City-stade, jeux enfants etc...)
- Travaux de voirie
- Travaux pour une meilleure performance énergétique et une protection de l'environnement (chaufferie bois, desserte en gaz de ville...)
- Immobilisations corporelles (mobilier, matériel etc...)

Les recettes d'investissement sont constituées de la taxe d'aménagement, de subventions d'investissement, d'excédent de fonctionnement et d'un emprunt

Principales dépenses et recettes d'investissement :

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Subvention d'investissement	166 197,00 €	Remboursement capital emprunts	260 000,00 €
Emprunt	306 690,06 €	Etude pour bâtiments scolaires	20 000,00 €
FCTVA	150 000,00 €	Acquisition d'un bâtiment et études pour autres bâtiments publics	200 000,00 €
Taxe aménagement	3 000,00 €	Autres bâtiments publics	44 000,00 €
Excédents de fonct capitalisés	939 849,94 €	Rénovation et créations de diverses structures sportives	145 000,00 €
Virement de section fonct 2021	292 400,00 €	Aménagement M.A.M.	380 000,00 €
		Réseaux chauffage et divers	180 000,00 €
		Voirie	50 000,00 €
		Divers (matériels, mobilier, etc...)	114 000,00 €
		TOTAL DEPENSES NOUVELLES 2021	
		Reste à réaliser études M.A.M.	49 092,85 €
		Reste à réaliser bâtiments	182 714,49 €
		Reste à réaliser voirie	16 592,50 €
		Reste à réaliser autres immob	31 190,33 €
TOTAL RECETTES REELLES 2019	1 858 137,00 €	TOTAL DEPENSES RESTES A REALISER 2020	
Opérations d'ordre	6 000,00 €	Déficit reporté	191 546,83 €
Intégrations	2 200,00 €	Intégrations	2 200,00 €
TOTAL GENERAL	1 866 337,00 €	TOTAL GENERAL	1 866 337,00 €

- 1) Eléments d'analyse financière
a) Niveau d'endettement

DATE ET OBJET	Capital emprunté	Date fin emprunt	ANN 2021	ANN 2022	ANN 2023	ANN 2024	ANN 2025
Année 2023							
2006 : Divers	400 000 €	nov-21	32 566 €				
2007-1 : Salle fêtes	750 000 €	mars-27	55 779 €	55 779 €	55 779 €	55 779 €	55 779 €
2007-2 : Entrées bourg	340 000 €	sept-22	32 328 €	24 246 €			
2014-1 / Péri et garderie	300 000 €	mai-29	25 208 €	25 208 €	25 208 €	25 208 €	25 208 €
2015-1 : Voirie Plainelière	350 000 €	avr-31	26 871 €	26 871 €	26 871 €	26 871 €	26 871 €
2015-2 Péri et garderie	250 000 €	déc-30	19 431 €	19 431 €	19 431 €	19 431 €	19 431 €
2017-1 Travaux divers	200 000 €	févr-32	14 762 €	14 762 €	14 762 €	14 762 €	14 762 €

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

2018 – Travaux divers	200 000 €	Nov-28		21 525 €	21 325 €	21 125 €	20 925 €	20 725 €
2019 – Restaurant scol	600 000 €	Oct -39		37 997 €	37 997 €	37 997 €	37 997 €	37 997 €
2020 – Restaurant scol	400 000 €	Févr-40		24 304 €	24 076 €	23 848 €	23 620 €	23 392 €
TOTAL EMPRUNTS				290 771 €	249 695 €	225 021 €	224 593 €	224 165 €
CHUTE ANNUITE				11 263 €	41 076 €	24 674 €	428 €	428 €

Ratio d'endettement :

Annuité dette / recettes de fonctionnement x 100

$$290\,771 / 1\,751\,900 \times 100 = 16,60\%$$

b) C.A.F. brute et nette sur le prévisionnel 2021

C.A.F. brute : 1 751 900 – 1 453 500 € = 298 400 €

C.A.F. nette : 298 400 – 260 000 € = 38 400 €

c) Niveau des taux d'imposition

TAXE	TAUX DE COURLAY
Taxe foncière bâti	37,04 %
Taxe foncière non bâti	63,18 %

d) Principaux ratios

Ratios	Valeurs communales
Dépenses réelles de fonctionnement /population	586,56 €
Produit des impositions directes/population	282,48 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	706,98 €
D.G.F/population	220,34 €

b) Etat du personnel et charges de personnel

Charges de personnel : 770 800 €. Ces charges de personnel sont justifiées par la gestion directe par la collectivité de plusieurs services qui de plus en plus, dans les collectivités sont exercées par d'autres administrations ou des entreprises privées (ex : restauration collective avec fabrication sur place des repas, garderie périscolaire et à partir de septembre 2021, CLSH le mercredi toute la journée)

AGENTS TITULAIRES

GRADE	CAT	EMPLOIS PERMANENTS OUVERTS	EMPLOIS PERMANENTS POURVUS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS POURVUS A TEMPS PARTIEL	QUOTIT E DU TEMPS PARTIEL	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	QUOTI TE DU TEMPS NON COMP LET
FILIERE ADMINISTRATIVE							
D.G.S. (Attaché principal)	A	1	1				
Rédacteur territorial principal 2è cl	B	1	1				
Adjoint administratif	C	2	1			1	51,43%
FILIERE TECHNIQUE							
Technicien territorial	B	1	1				
Agent de maîtrise principal	C	1	1				

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

Agent de maîtrise	C	3	1			2	1 à 60% 1 à 62,85%
Adjoint technique principal 2è cl	C	1				1	87,14%
Adjoint technique	C	7	5			2	1 à 38% 1 à 85,71%
FILIERE SOCIALE							
Agent maîtrise	C	1	1				

La séance du conseil municipal du 12/04/2021 comporte 18 délibérations numérotées de 016 - 12/04/2021 à 033-12/04/2021.